

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				C-614	I-615	I-616	I-617	C-618	RA-619
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale							●
		classe B - bifamiliale							●
		classe C - trifamiliale							
		classe D - multi. (moins de 10 log.)							
		classe E - multi. (10 log. et plus)							
		classe F - communautaire							
		classe G - mobile	art. 21.3						
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture							
		classe A-2 bars							
		classe A-3 clubs sociaux							
		classe A-4 récréation intérieure		●				●	
		classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4						
		classe A-6 récré. ext. extensive							
		classe A-7 récré. ressource							
		classe A-8 arcades							
		classe A-9 caractère érotique							
		classe B-1 bureaux							
		classe B-2 services							
		classe B-3 vente au détail							
		classe C-1 hébergement		●				●	
		classe C-2 gîte du passant							● [8]
		classe C-3 restauration							
		classe C-4 casse-croûte							
		classe C-5 résidence de tourisme							
		classe C-6 hébergement établissement d'enseignement							
classe D-1 poste d'essence		art.22.3, 22.8							
classe D-2 station service		art.22.3, 22.8	● [1]					● [1]	
classe D-3 lave-autos		art.22.3, 22.8	● [1]					● [1]	
classe D-4 vente de véhicules		art.22.3, 22.8	●					● [7]	
classe D-5 pièces et acces.		art.22.3, 22.8	●					●	
classe D-6 entretien		art.22.3, 22.8	●					●	
classe E-1 const.,terrassement			● [2]					● [2]	
classe E-2 vente en gros,transport				● [5]	● [5]				
classe E-3 para-agricole		●					●		
classe E-4 autres usages comm.									
classe E-5 mini-entrepotage									
INDUSTRIE	classe A		● [6]	●	●	●	●		
	classe B				●	●			
	classe C								
	classe D extraction								
	classe E récupération, recy.								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.		●					●	
	classe A-2 santé,éducation								
	classe A-3 centres d'accueil								
	classe A-4 services culturels								
	classe A-5 sécurité,voirie		●					●	
	classe A-6 lieux de culte								
	classe B parcs,terrains de jeux								
	classe C équip. publics		● [3]	● [3]	● [3]	● [3]	● [3]		
	classe D infras.publiques		●	●	●	●	●	● [9]	
	classe E animaux domestiques	art. 24.4							
AGRICOLE	classe A agriculture,forêt		● [4]	● [4]	● [4]	● [4]	● [4]		
	classe B autres élevages								
	classe C activités complé.								
	classe D formation agricole								
	classe E animaux domestiques	art. 24.4							
NOR-MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée		●	●	●	●	●	
		jumelée							
		en rangée							
Notes particulières [1] à l'exclusion des services de dépanneur et de restauration. L'établissement doit comporter au moins une baie de service (mécanique et/ou lavage) et peut offrir la vente d'essence									

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

- [2] limité aux cliniques vétérinaires et aux commerces d'aménagement extérieur (centres de jardin), soit la vente d'objets de jardinage, d'arbres, d'arbustes, de plantes et de fleurs.
- [3] à l'exclusion des tours de télécommunication
- [4] limité à la culture des sols, sans bâtiment
- [5] limité aux usages commerces de gros et établissements d'entreposage intérieur
- [6] sous réserve de la présence d'un comptoir sur place destiné à vente des produits issus de l'usage industriel.
- [7] la vente au détail de matériel de plein air : camping, chasse, etc. est permise à titre complémentaire à un usage principal de vente de véhicules récréatifs (VTT, motos, motoneiges).
- [8] usage assujetti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires.
- [9] le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts est toutefois interdit à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			C-614	I-615	I-616	I-617	C-618	RA-619
NORMES (suite)	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	10	10	10	10	10	7,6
		marge de recul latérale min. (m)	3	4,5	4,5	4,5	3	2
		somme des marges de recul latérales min. (m)	6	9	9	9	6	6
		marge de recul arrière min. (m)	3	4,5	4,5	4,5	3	3
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)	2	2	2	2	2	2
		hauteur maximale (m)	12	—	—	—	—	9
		façade minimale (m)	15	15	15	15	15	7,3
		profondeur minimale (m)	20	12	12	12	12	6,7
		superficie min. au sol (m ca)	500	250	250	250	250	55
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	50	50	50	50	50	30
		espace bâti/terrain min., bâtiment principal (%)	10	7	7	7	7	—
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10	10	10	10
	AUTRES NORMES							
DIVERS	AMENDEMENT	ajout des zones C-614, I-615, I-616, I-617, règlement numéro 6-1-3 (2004), en vigueur 17 mars 2004						
		règl. 6-1-28 (2010), en vigueur 12 octobre 2010	X					
		ajout, règl. 6-1-32 (2011), en vigueur 16 janvier 2012					X	
		règl. 6-1-40 (2010), en vigueur 30 octobre 2013	X					
	règl. 6-1-81 (2022), en vigueur _____ 2022				X	X	X	
	notes particulières							